

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET 2019  
DE LA COMMUNE DE CLERMONT-SAVÈS**

## **I – Contexte général**

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été voté le 10 avril 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures. Il sera également mise en ligne sur le site internet de la commune.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en excluant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

La population de la Commune au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est de 306 habitants (Source Insee)

|                           | 2006       | 2011       | 2016       |
|---------------------------|------------|------------|------------|
| Population municipale     | 223        | 251        | 298        |
| Population comptée à part | 7          | 4          | 8          |
| <b>Population totale</b>  | <b>230</b> | <b>255</b> | <b>306</b> |

Revenu fiscal moyen de référence par habitant 2018 (Pop Insee) Clermont-Savès : 17 410 €

(Moyenne communautaire : 15 518 €)

## II. La section de fonctionnement

### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Pour notre commune : Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population ( locations de salles,...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 228 560 euros.

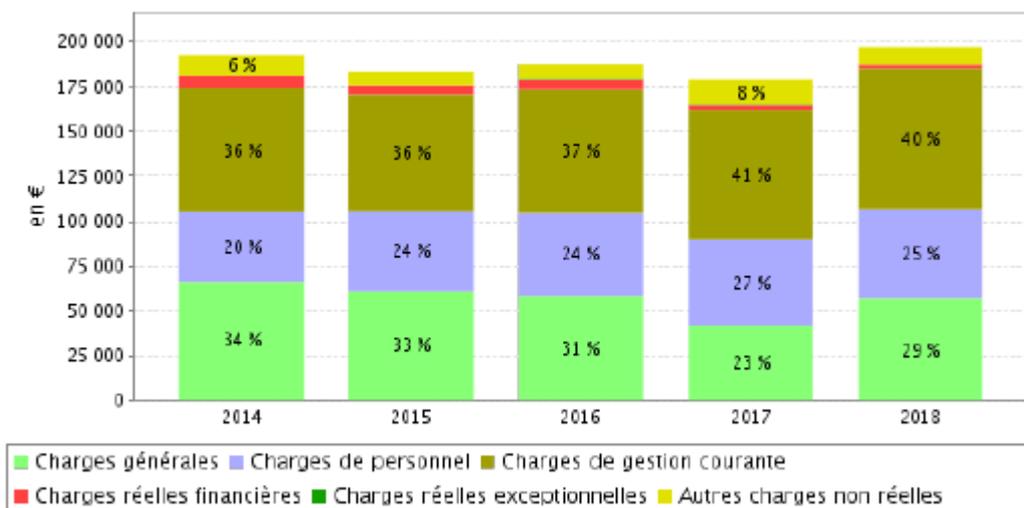
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 23 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

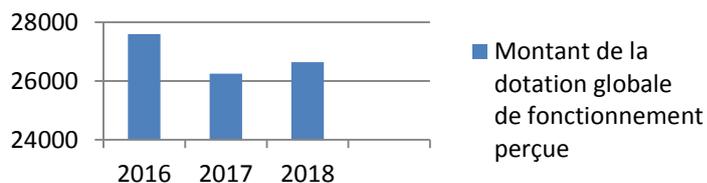
Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent 210 843 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

### STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



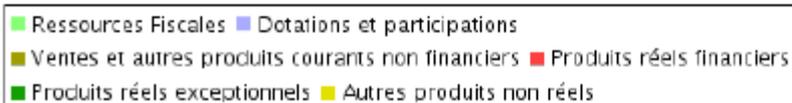
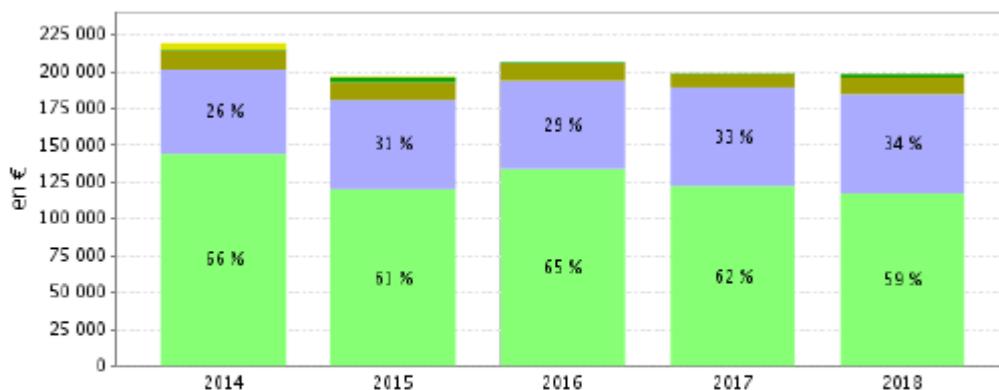
## Montant de la dotation globale de fonctionnement perçue



Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux (Montant perçu en 2018 = 87 701 € / Prévission 2019 = 92 558 €) ;
- Les dotations versées par l'Etat ;
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

## STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



**b) Les principales dépenses et recettes de la section :**

LES DÉPENSES :

| Chap /Art  | DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT              | BP 2018        |                   | BP 2019 Prévisions |
|--|---|----------------|-------------------|--------------------|
|  |   | Prévu          | Réalisé           |                    |
| 011  | Charges à caractères général            | 69 556         | 56 738.66         | 56 124             |
| 012  | Charges de personnel                    | 51 483         | 50 302.11         | 53 215             |
| 041  | Atténuations de produits                | 0              | 5 873.00          | 2 000              |
| 65   | Autres charges de gestion courante      | 89 616         | 78 076.58         | 89 450             |
| 66   | Charges financières                     | 1 906          | 1 905.53          | 1 531              |
| 022  | Dépenses imprévues fonctionnement       | 4 877          |                   | 8 523              |
| 042 /6811  | Dotations aux amortissements            | 10 241         | 10 240.55         | 9 404              |
| 023  | Virement à la section de fonctionnement | 19 777         |                   | 8 313              |
| <b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES</b> |   | <b>247 456</b> | <b>203 136.43</b> | <b>228 560</b>     |

LES RECETTES :

| Chap /Art  | RECETTES DE FONCTIONNEMENT          | BP 2018        |                   | BP 2019 Prévisions |
|--|-------------------------------------|----------------|-------------------|--------------------|
|  |                                     | Prévu          | Réalisé           |                    |
| 002  | Excédent antérieur reporté          | 61 717         |                   | 27 488             |
| 70   | Produits des services               | 490            | 618.03            | 618                |
| 73   | Impôts et taxes                     | 113 406        | 123 147.00        | 124 764            |
| 74   | Dotations et participations         | 60 343         | 67 263.80         | 65 685             |
| 75   | Autres produits de gestion courante | 9 500          | 10 190.79         | 10 000             |
| 76   | Produits financiers                 | 0              | 6.80              | 5                  |
| 77   | Produits exceptionnels              | 2 000          | 2 962.91          | 0                  |
| <b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES</b> |                                     | <b>247 456</b> | <b>204 189.33</b> | <b>228 560</b>     |

## C/ La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2019

- Taxe d'Habitation : **15.90 %**
- Taxe Foncière (bâti) : **29.80 %**
- Taxe Foncière (non bâti) : **97.10 %**

Produit fiscal attendu : **92 558 €**

Pour mémoire, taux des années précédentes :

|                          | 2013   | 2014   | 2015   | 2016   | 2017   | 2018   |
|--------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Taxe d'Habitation        | 20.52  | 19.52  | 18.00  | 17.10  | 16.60  | 16.60  |
| Taxe Foncière (bâti)     | 33.65  | 33.65  | 33.65  | 33.65  | 32.80  | 29.80  |
| Taxe Foncière (non bâti) | 122.21 | 122.21 | 122.21 | 107.05 | 103.92 | 103.92 |

Il a été décidé de **diminuer** le taux de la taxe d'habitation et du foncier (non bâti) ceci afin de se rapprocher des taux moyens communaux du département.

## III. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réalisation d'aménagements des trottoirs de la salle des fêtes...).

## b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

### LES DÉPENSES :

| Chap /Art   | DÉPENSES D'INVESTISSEMENT                  | BP 2018       |                  | BP 2019 Prévisions |
|---|--|---------------|------------------|--------------------|
|   |  | Prévu         | Réalisé          |                    |
| 002   | Déficit antérieur d'investissement reporté |               |                  | 35 282             |
| 13  | Subvention d'investissement (Région)       | 0             | 0                | 1 000              |
| 16  | Remboursement d'emprunts                   | 28 560        | 28 559.97        | 14 001             |
| 21  | Immobilisations corporelles                | 29 601        | 29 213.24        | 24 130             |
| <b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES</b> |  | <b>58 161</b> | <b>57 773.21</b> | <b>74 413</b>      |

### LES RECETTES :

| Chap /Art   | RECETTES D'INVESTISSEMENT  | BP 2018          |                  | BP 2019 Prévisions |
|---|--|------------------|------------------|--------------------|
|   |  | Prévu            | Réalisé          |                    |
| 001   | Excédent antérieur reporté   | 3 557.89         |                  |                    |
| 021   | Virement de la section de fonctionnement   | 19 777           |                  | 8 313              |
| 13  | Subventions d'investissement   | 8 750            | 0                | 4 497              |
| 10  | Dotations –fonds divers de réserve (FCTVA, Taxe d'aménagement, excédent de fonctionnement reporté) | 10 635           | 8 693.09         | 50 074             |
| 024   | Produits de cessions   | 5 200            | 0                | 2 125              |
| 040   | Opération d'ordre de transfert entre sections (amortissements)                                     | 10 241           | 10 240.55        | 9 404              |
| <b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES</b> |  | <b>58 160.89</b> | <b>18 933.64</b> | <b>74 413</b>      |

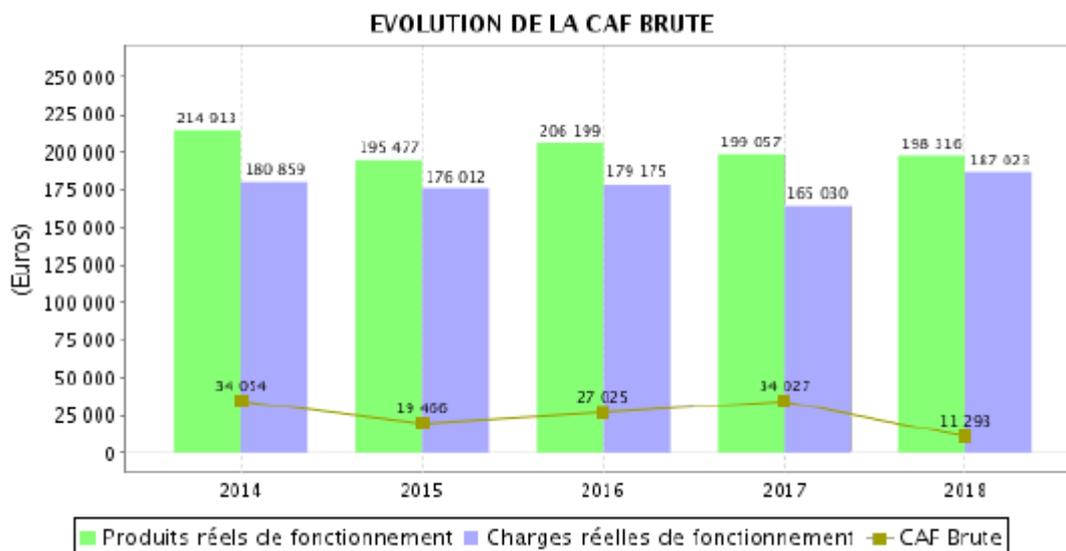
Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

- Aménagement des trottoirs de la salle des fêtes (Accessibilité)
- Achat panneaux de limitation de vitesse
- Signalisation horizontale
- Extension éclairage public chemin des Arnès
- Achat matériel pour le service technique
- Street Art

## IV – Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette

### La capacité d'autofinancement brute

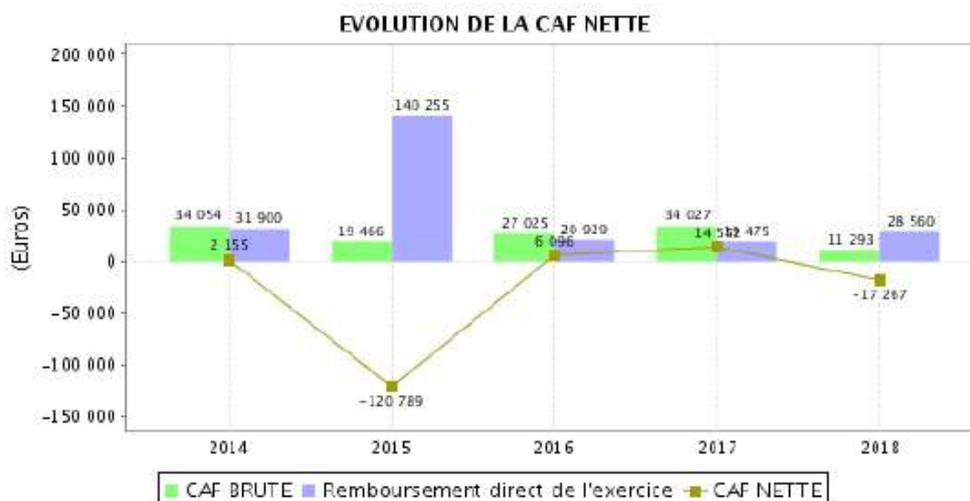
La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



### La capacité d'autofinancement nette

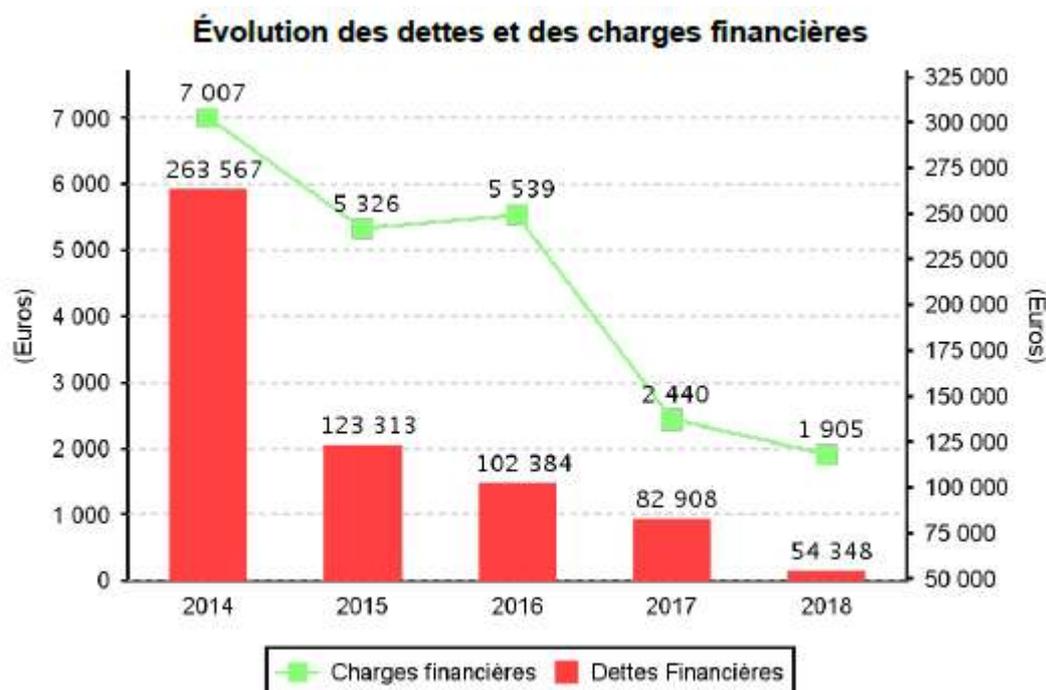
La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



## V – Niveau d'endettement de la collectivité

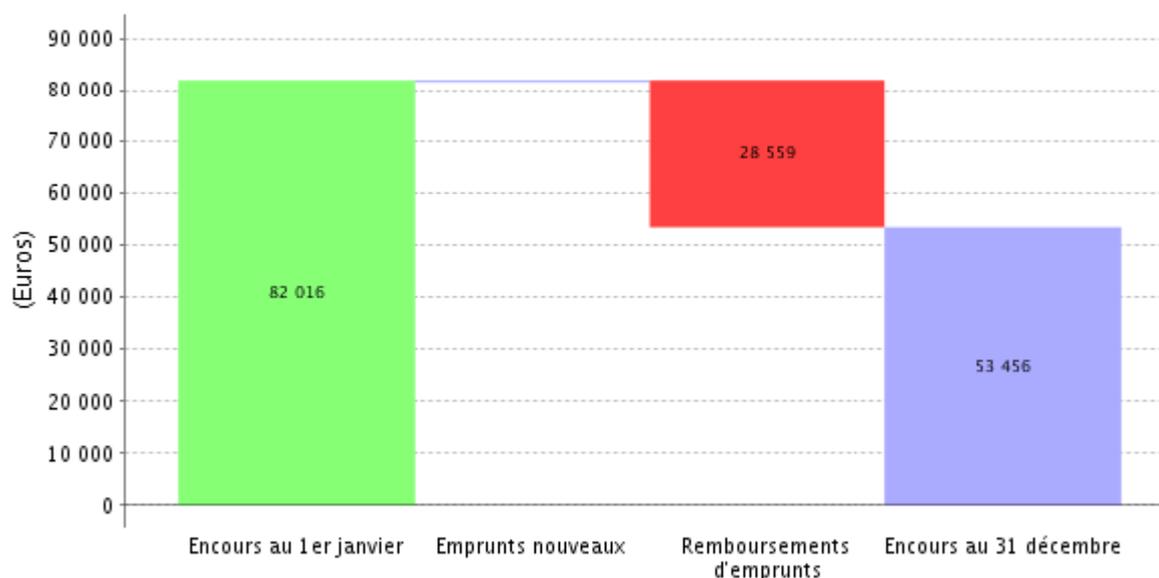
L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.



L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu :

1. des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
2. des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).

### Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2018

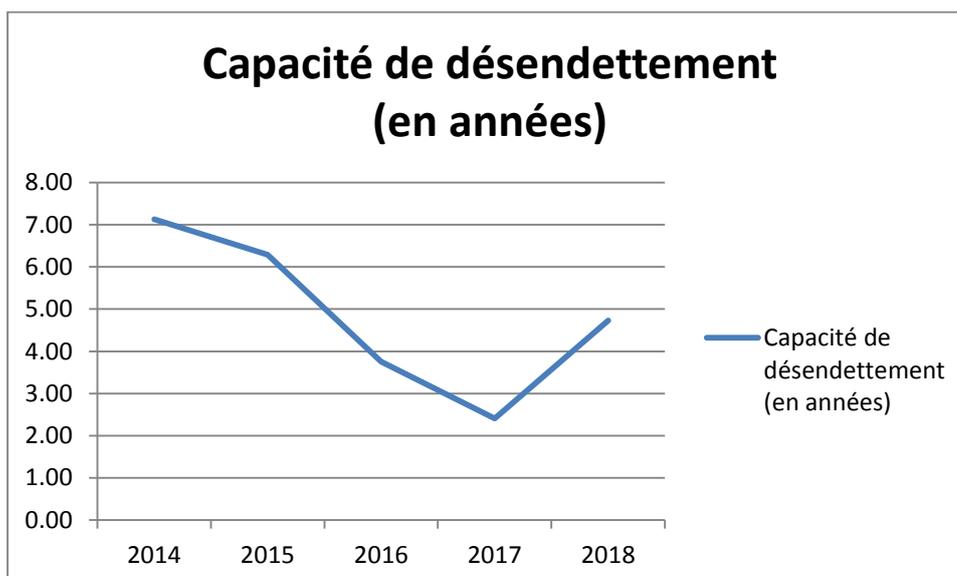
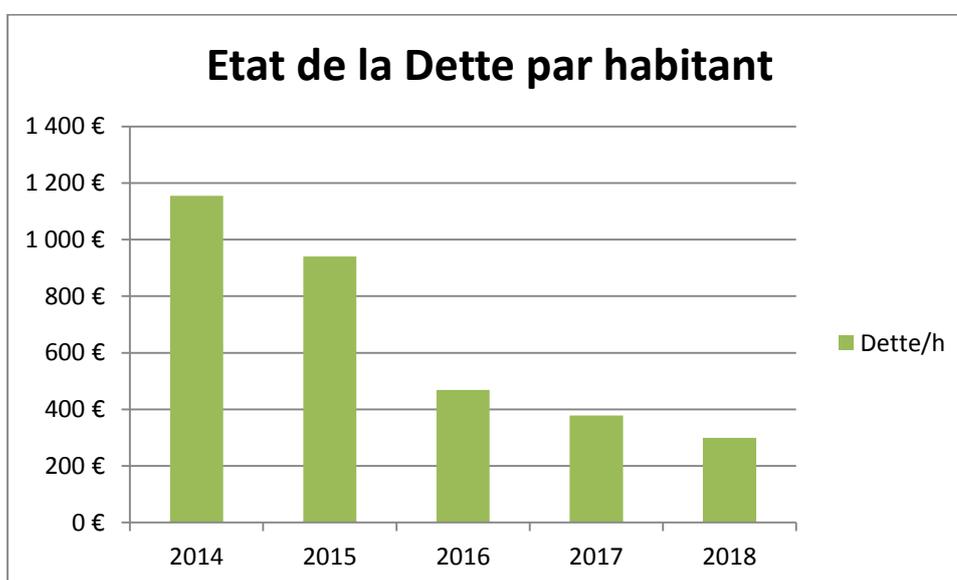


## VI – Les données synthétiques du budget – Récapitulation

### a) Synthèse du budget 2019

|  |   |
|--|---|
| <b>Dépenses de fonctionnement</b><br>228 560 € | <b>Recettes de fonctionnement</b><br>228 560 €  |
| <b>Dépenses d'investissement</b><br>74 413 €   | <b>Recettes d'investissement</b><br>52 199 €<br>+ subventions : 4 497 €<br>+ opérations d'ordre (recettes non réelles) : 17 717 € |

### b) Principaux ratios



**Les valeurs de 2019 sont :**

|    |   |         |
|----|---|---------|
| 1  | Dépenses réelles de fonctionnement / population                               | 689,03  |
| 2  | Produits des impositions directes / population                                | 302,48  |
| 3  | Recettes réelles de fonctionnement / population                               | 657,10  |
| 4  | Dépenses d'équipement brut / population                                       | 78,86   |
| 5  | Encours de la dette / population  | 174,69  |
| 6  | DGF / population  | 133,96  |
| 7  | Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (2)                | 25,24%  |
| 8  | Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2) | 111,82% |
| 9  | Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement (2)           | 12,00%  |
| 10 | Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement (2)                  | 26,59%  |

## **VII – Effectifs de la collectivité et charges de personnels**

Les effectifs de la commune se répartissent comme suit :

Agents titulaires :

- Catégorie B : 1 agent
- Catégorie C : 1 agent

Agent non-titulaire :

- Catégorie C : 1 agent

## **VI - Conclusion**

La poursuite des projets se maintient avec une vigilance accrue du fait d'un contexte financier contraint et incertain.

Le travail de désendettement de ces dernières années permet tout de même d'engager sereinement des projets pour l'avenir de la vie de la commune.